



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 juin 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 juin 2005

**Demande d'arrêté de prise en considération des périmètres  
d'études des futures servitudes d'utilité publique des ressources  
principales et de secours pour l'alimentation en eau potable de la  
Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

***Adjoints :***

Mlle Fabienne RAVENEAU

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005**

Monsieur le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Niort a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2002 et est actuellement en cours avec une échéance en 2006.

L'instruction des dossiers de périmètres de protection des ressources en eau potable, également menée en parallèle par la Ville de Niort, compte-tenu de la complexité des prescriptions dans la zone urbanisée, risque de n'être finalisée qu'après l'approbation du PLU.

Il est cependant souhaitable que ces périmètres puissent être protégés dès aujourd'hui dans le Plan d'Occupation des Sols et dans le PLU lorsqu'il sera approuvé, sur les secteurs concernés par les futures servitudes en matière de protection des ressources.

Il s'agit de la Source du vivier et des forages de Gachet, ressources principales, ainsi que des forages de Chey et Chat Pendu dans les boucles de la Sèvre, ressources secondaires.

La procédure adéquate consiste en une prise en considération de ces périmètres permettant de délivrer un sursis à statuer pour les autorisations du droit des sols sollicitées, dès lors que ces dernières ne sont pas compatibles avec les prescriptions futures.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres un arrêté de prise en considération des périmètres d'études des futures servitudes de protection des ressources en eau de Niort, Source du vivier et forages de Gachet, de Chey et Chat Pendu.

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 35 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 10 |

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**